

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 7 septembre 2012

Service instructeur
Service Eau, Epuration et Equipements ruraux

N° CP-2012-8-6-8

Service consulté

**PARTICIPATION FINANCIERE AUX 1ERES ASSISES NATIONALES DE
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A MULHOUSE LES 17 ET 18 OCTOBRE 2012
CHAPITRE 65
PROGRAMME C711 PRESERVATION DE LA RESSOURCE**

Résumé : L'Association IDEAL a proposé au SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne et à la M2A d'organiser à Mulhouse, les 17 et 18 octobre 2012, les 1ères Assises Nationales de l'Assainissement Collectif. Ces deux partenaires principaux apporteraient une aide indirecte d'un montant de 30 000 € et une aide directe de 5 000 €; l'Agence de l'Eau apporterait pour sa part 17 600 €. Dans ces conditions, il vous est proposé d'allouer une subvention de 5 000 € à l'Association IDEAL pour l'organisation de cette manifestation.

Le Réseau IDEAL, Association basée au Kremlin-Bicêtre, à laquelle adhère le Département du Haut-Rhin, centralise les données et favorise les échanges d'expérience en matière d'eau et d'assainissement ; cette association organise également des manifestations nationales dans ce domaine.

A l'instar des Assises Nationales de l'Assainissement Non Collectif qui existent depuis plusieurs années déjà sous la même forme (colloque et salon professionnel jumelés), il a souhaité organiser en 2012 le pendant pour l'Assainissement Collectif.

Comme une manifestation générale sur l'eau se déroule annuellement à RENNES, le choix géographiquement opposé de la Ville de MULHOUSE a été envisagé, eu égard notamment aux dessertes TGV ...

Le SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne a en conséquence été naturellement pressenti et a accepté d'être le partenaire local principal, avec l'appui de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A).

Le budget final de cette manifestation s'établirait à environ 161 000 € TTC, dont 30 000 € seraient pris en charge directement par le SIVOM et la M2A sous forme de prestations (location et nettoyage de la salle, prestations techniques diverses, communication avec la presse locale,...).

Après négociation et compte tenu par ailleurs de la révision à la hausse des recettes escomptées du côté des organismes et exposants professionnels, les participations publiques sollicitées sont les suivantes :

- Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 17 600 € (contre 30 000 € dans le premier plan de financement),
- Conseil Général du Haut-Rhin : 5 000 € (contre 10 000 € dans le premier plan de financement),
- SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne/M2A : 5 000 €.

Le plan de financement s'établirait donc ainsi, compte tenu de la participation éventuelle du Département :

Coût de l'opération :	161 000 € TTC
Total des subventions :	27 600 € TTC
Subvention Agence de l'Eau Rhin-Meuse :	17 600 €
Subvention Conseil Général du Haut-Rhin :	5 000 €
Subvention SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne/M2A :	5 000 €

Reste à charge de l'organisateur : 133 400 € TTC, couverts par la participation des partenaires privés (professionnels, entreprises), les droits d'entrée et la prise en charge de prestations par le SIVOM/M2A.

La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne avait déjà été informée de ce projet le 24 janvier dernier et avait émis un avis favorable au principe d'une aide limitée à 5 000 €, après redéploiement en DM1 des crédits de fonctionnement disponibles au BP 2012.

En conclusion, je vous propose d'allouer à l'Association IDEAL une subvention de 5 000 € qui sera prélevée sur le Programme Préservation de la Ressource C 711 – Chapitre 65 – Fonction 70 – Nature 6574.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 07 SEPTEMBRE 2012

Préservation de la Ressource
Programme 2012 - Fonctionnement

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant de la subvention
MRA00018	Association IDEAL – Le Kremlin-Bicêtre 94 Participation financière aux 1ères Assises Nationales de l'Assainissement Collectif à Mulhouse	5 000,00 €